

Province de Québec
MRC d'Acton
Municipalité d'Upton

Session extraordinaire, dûment convoquée, du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le mardi, 23 avril 2013 à 18h00 à laquelle sont présents :

Le Maire, monsieur Yves Croteau

Les Conseillers : messieurs : Claude Larocque;
Guy Lapointe;
Robert Leclerc;
André Bernier.

Les Conseillères : mesdames : Nicole Ménard;
Barbara Beugger.

Le conseil forme quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Certificat de signification

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai dûment signifié un avis spécial de convocation le 16^{ième} jour d'avril 2013 par communication écrite à tous les membres du conseil ci-haut mentionnés.

Signé à Upton ce 23^{ième} jour d'avril 2013,

Cynthia Bossé
Directrice générale

Moment de réflexion

L'assemblée débute à 18 heures par un moment de réflexion.

Constatation de l'avis de convocation

Les élus constatent que l'avis de convocation a été signifié selon la Loi.

Par conséquent, IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers que soit adopté l'ordre du jour tel que signifié, et ce, comme suit :

1. Appel d'offres pour la réfection du réseau d'aqueduc de la rue des Érables et d'une partie de la route 116;
2. Programme «Trio étudiant Desjardins pour l'emploi» – été 2013;
3. Offre d'achat pour la propriété sise au 726, rue Brasseur;
4. Période de questions;
5. Levée de l'assemblée.

1. Appel d'offres pour la réfection du réseau d'aqueduc de la rue des Érables et d'une partie de la route 116;

CONSIDÉRANT L'appel d'offres numéro C-12-11-02 pour la réfection du réseau d'aqueduc de la rue des Érables et d'une partie de la route 116;

CONSIDÉRANT LES soumissions reçues :

Entreprise	Montant (taxes incluses)
Construction DJL inc	584 523,07 \$
Construction Choinière, division Sintra inc	590 019,51 \$
Groupe Allaire et Gince infrastructures inc	611 667,00 \$
Bertrand Ostiguy inc	634 834,46 \$
Les Terrassements Multi-Paysages inc	653 438,30 \$
TGC inc	681 343,58 \$
Jean-Roch Brodeur excavation ltée	898 703,85 \$
Les Entreprises Michaudville inc	1 017 000,00 \$

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Yves Beaulieu, ingénieur de la firme «Consumaj», afin que soit octroyé le contrat à l'entreprise Construction DJL inc, cette dernière étant la plus basse soumissionnaire conforme;

120-04-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit retenue l'entreprise Construction DJL inc pour la réfection du réseau d'aqueduc de la rue des Érables et d'une partie de la route 116, et ce, pour un montant de 584 523,07 \$, incluant les taxes.²

2. Programme «Trio étudiant Desjardins pour l'emploi»- été 2013

CONSIDÉRANT LA demande du Carrefour Jeunesse Emploi comté de Johnson afin que la Municipalité participe à l'édition 2013 du «Trio étudiant Desjardins pour l'emploi»;

CONSIDÉRANT QUE le programme permet l'embauche d'un étudiant pour le volet «apprentissage» et « Expérience travail – été»;

CONSIDÉRANT QUE le programme nous aidera à pourvoir un poste au sein de notre programmation estivale;

121-04-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et de la conseillère :

QU'un montant de 346,00 \$ pour l'embauche d'un étudiant pour le volet «Apprenti-stage» et «Expérience travail- été» sur le territoire de la Municipalité ;

QUE soit autorisée madame Émie Dupont-Courchaine, coordonnatrice ne loisirs, culture et vie communautaire, à signer pour et au nom de la Municipalité tout document à cet effet.;

3. offre d'achat pour la propriété sise au 726, rue Brasseur

Ce point est reporté.

4. Période de question

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

122-05-2013

5. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit levée la présente assemblée à 18 heures 35 minutes.

Yves Croteau
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.